**SPLA$H - EPISODE 4**

# « Intégrer les personnes en situation de handicap coûte-t-il si cher ?»

**GENERIQUE**

**ETIENNE**
Bienvenue dans Splash, le podcast qui jette un pavé dans la mare de l'économie. Je suis Etienne Tabbagh, professeur d'économie à Marseille, et deux fois par mois, je m'attaque franco, avec vous, à des questions économiques qui dérangent. Ici, pas de théories fumeuses. On part à la rencontre des individus qui font l'économie contemporaine. Bref, cette émission est comme la bouillabaisse, il faut laisser mijoter pour savourer à point.

**QUESTION TITRE**
Ca coûte si cher que ça d'intégrer les personnes en situation de handicap ?

**ETIENNE**
Le débat a été relancé par Emmanuel Macron lui-même en septembre dernier. il souhaite dynamiser le secteur de la construction en France en voulant, je cite, "diminuer cette réglementation pour la rendre plus pragmatique, y compris sur des normes qui relèvent de très bons sentiments, quelques fois environnementales et sociales". fin de citation. On n'en sait pas plus pour l'instant. Mais il semble que les normes d'accessibilité handicap soient, entre autres, dans le viseur. Comme en 2014, où la date limite d'application des normes d'accessibilité dans le bâtiment a été repoussée de quelques années. On a fait une grande avancée en 2005 avec une loi qui obligeait tout bâtiment recevant du public à être accessible pour tous, et depuis quelques années, on semble vouloir rétropédaler.
Pourquoi ces reculs ? Personne évidemment ne conteste la nécessité de rendre les bâtiments accessibles à tous, mais

 © Tous droits réservés

les raisons avancées pour justifier les freins et blocages sont de 3 ordres :

1. pourquoi se donner tant de mal alors que ça ne concerne pas grand monde ?

**VIRGULE-SON**
Son de "ting", ou de petite cloche

**ETIENNE**
2. Toutes ces normes sont bien trop compliquées.

**VIRGULE-SON**
Son de "ting", ou de petite cloche

**ETIENNE**
3. Ça coûte tout simplement trop cher.

**VIRGULE-SON**
Son de "ting", ou de petite cloche

**ETIENNE**
Est-ce que tout ça c'est vrai ? Et bien, on va mener l'enquête…

**VIRGULE-SON**
Musique d'enquête :
https://www.youtube.com/watch?v=hfuQlwiq998
https://www.youtube.com/watch?v=ft7E_BNKCtk
https://www.youtube.com/watch?v=3h9Zo9vO6dQ

**ETIENNE**
Premier argument : les personnes en situation de handicap seraient peu nombreuses. Est ce bien vrai ?

**1 ELISA ROJAS**
9:15
En fait, il faut déjà comprendre que le handicap ne concerne pas seulement le handicap moteur, c'est bien plus large que ça. Ça concerne tous les types de handicap, donc les handicaps sensoriels, auditifs, visuels, mentals, cognitifs, psychiques.

2- Nouvelles Écoutes © Tous droits réservés

**ETIENNE**
Elle, c'est Elisa Rojas, avocate à Paris, utilisatrice d'un fauteuil roulant, et co-fondatrice du collectif CLHEE, (Comité Lutte Handicap pour l'Egalité et l'Emancipation). Ce collectif de militants et d'activistes concernés par le handicap a pour but de se saisir de toutes les questions qui les concernent en tant que personnes handicapées. Je l'ai rencontrée dans un bistrot parisien, dans le 12éme arrondissement, sous les arcanes de la coulée verte, pour discuter de ces 3 points-là.

**2 ELISA ROJAS**
9:40
D'après ce que j'ai trouvé en termes de chiffres, si j'ai bien compris la dernière étude, elle date de 2015 et établit à 12 millions de Français sur 65 millions le nombre de personnes touchées par un handicap. Il se trouve qu'on est la minorité la plus importante, et que même par exemple, quand on regarde ce qui se passe devant le défenseur des droits, le handicap est le second motif de discrimination. Donc il est le plus saisi, d'après son rapport, en 2016, c'est 19% des réclamations.

**ETIENNE**
12 millions, c'est un bon chiffre référence, mais en fait, c'est très difficile à déterminer précisément.
Commençons par la définition donnée par la loi du 11 février 2005 :

**VIRGULE-SON**
Son d'un livre qui s'ouvre, ou quelques notes typiques des annonces de la République française

**VOIX OFF**
*Art.L.114 : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »*

 © Tous droits réservés

**ETIENNE :**
Bon, c'est large comme définition. Et si vous demandez à qqun s'il est handicapé, il peut très bien vous répondre que non alors que sa vue commence à baisser, qu'il a un mal de dos récurrent, ce qui peut le gêner dans ses mouvements, ou qu'il a de grandes difficultés à se concentrer, etc.

Donc, ce que fait l'INSEE depuis quelques années,
c'est de poser des questions concrètes : avez-vous des problèmes pour lire des caractères des journaux ? Avez-vous des difficultés à porter des charges lourdes ? À entendre correctement une conversation ? et ainsi de suite. Et à partir des réponses, les enquêteurs déterminent ce qu'on appelle "des limitations fonctionnelles", c'est-à-dire des limitations physiques ou cognitives qui entraînent des restrictions d'activités. Par exemple, dans l'enquête de 2009, 13 % des adultes interrogés de 20 à 59 ans déclarent au moins avoir une limitation fonctionnelle grave.
A partir de ça, on généralise à l'ensemble de la population française, et on tombe approximativement sur le chiffre de 12 millions.

**VIRGULE-SON**
"Le compte est bon", ou qqchose dans le genre.

**ETIENNE**
Mais c'est juste un ordre de grandeur.

Au final, que doit-on retenir de tout ça ?
1. Que le handicap ne se réduit pas au fauteuil roulant,
2. que cette minorité atteint tout de même 18% de la population française, ce qui n'est pas marginal du tout.
3. et que les normes d'accessibilité doivent tenir compte de toutes ces formes de handicap.

Ce à quoi Elisa Rojas rajoute :

**3 ELISA ROJAS**

 © Tous droits réservés

10:23
Et puis, faut pas oublier que l'accessibilité c'est pas du luxe, c'est pas du confort, c'est vraiment une exigence d'égalité, elle est destinée à des personnes de tout simplement vivre leur vie, d'être libre, de se déplacer, d'avoir leurs activités, de faire leurs courses, de se soigner, d'aller à l'école, de travailler, d'avoir des loisirs, etc. Donc refusons dans ce domaine, ça relève pour moi vraiment de l'obscurantisme, c'est faire le choix d'une société qui exclut volontairement les personnes handicapées.

**ETIENNE**
L'accessibilité aux personnes en situation de handicap, c'est une question d'égalité de droit. Et pour y accéder il existe des règles qu'on va rappeler en s'appuyant sur des chiffres de l'INSEE.

- Installer des rampes et des ascenseurs pour les marches et les escaliers - ça, ça concerne les 0,6% de la population française en fauteuil roulant,

- veiller à mettre une signalétique adaptée (avec l'écriture braille pour les non-voyants, ou en jouant sur les couleurs vives pour les mal-voyants), et ça concerne 2,9% de Français en déficience visuelle,

- installer une main courante à chaque escalier, c'est-à-dire une rampe pour se tenir, ou encore revêtir chaque marche d'une surface non glissante. Pour 13,4% de la population ayant une déficience moteur.

Quand on y réfléchit, ces aménagements sont utiles pour tout le monde ! C'est très pratique d'avoir une rampe ou un ascenseur le jour où vous avez des bagages lourds ou une poussette. Pareil pour la main courante, c'est utile si jamais vous êtes blessé à la cheville, ou même quand vous commencez à vous faire vieux. Donc toutes ces normes, ça concerne pas mal de monde au final.

**VIRGULE-SON**
Extrait du Cid : "Nous partîmes 500, mais par un prompt renfort, nous nous vîmes 3000" (parodie des Inconnus :

 © Tous droits réservés

https://www.youtube.com/watch?v=N7xW0owFrQs – le moment à 7:30 ?)

**ETIENNE**
ça semble assez simple, au premier abord, et pourtant on continue à entendre dire que toutes ces normes, c'est compliqué.

**VIRGULE-SON**
Qqun qui dit "je ne comprends rien à tout ça" (film ? Nabila ?)

**ETIENNE**
Pour savoir si c'est vraiment la jungle, j'ai appelé un spécialiste, Philippe Monmarché, utilisateur d'un fauteuil roulant depuis un accident en 2005, et patron de Sherp'access, cabinet de conseil et d'accompagnement de tous travaux de mise en accessibilité. Les normes, c'est son domaine. Et il confirme notre intuition, il y a foultitude de normes : normes de sécurité, normes acoustiques, normes sismiques, normes environnementales, normes isolation, normes d'accessibilité handicap, etc, etc, je ne vous fais toute la liste. Alors évidemment, cet empilement de règles apporte quelques mauvaises surprises sur les chantiers comme me le racontait Philippe :

**5 PHILIPPE MONMARCHÉ**
51:35
Il y a des choses ubuesques. Pour redonner un exemple, on a été dernièrement alerté par une personne qui vend des montres de luxe, donc elle, sa pièce doit faire 5m en profondeur sur 3m de large. Petite boutique à Paris, mais montre de luxe, y a pas de montre à moins de 7000 ou 8000€. Donc l'assurance lui demande un sas de sécurité. Donc un sas comme dans les banques, l'architecte d'intérieur arrive et dit "très bien mais il faut mettre une rampe". Ok, une rampe, alors le service lui coûte une blinde, elle met une rampe, et il dit "oui, une rampe automatique c'est mieux", c'est 15 000€ pour lui poser la rampe. Et le propriétaire nous appelle, j'ai un doute. La dame nous a très mal accueilli parce qu'elle pensait être totalement aux normes, et quand on a fait un test, on s'est

 © Tous droits réservés

rendu compte que si elle veut me faire rentrer, elle est obligée de maintenir les 2 portes de sas ouvertes. Donc son sas de sécurité ne lui sert à rien. Donc je lui dis "si je veux vous cambrioler, j'ai juste besoin de venir avec un fauteuil".

**VIRGULE-SON**
Tirade de film à trouver, du style, "non mais on marche sur la tête là"

**ETIENNE**
Autre élément qui peut agacer, c'est qu'on ne comprend pas toujours très bien la raison de toutes ces normes.

**6 PHILIPPE MONMARCHÉ**
15:30
En fait, dans l'accessibilité, on ne vous explique pas le pourquoi du comment. Exemple : le lave-main dans un sanitaire. Oui, mais vous pouvez vous laver les mains dans le lavabo qui est à l'extérieur, comme tout le monde. Oui, sauf que le lave-main dans les sanitaires j'en ai besoin pour faire mes soins. Quand on a un accident, on peut fonctionner sous un système de poche, soit à demeure, soit à intermittence. Et donc il faut qu'avant de faire mon soin, il faut que je me lave les mains. Donc je me lave les mains, je fais mon soin, et je me lave les mains après. Si je me lave les mains dans le lavabo, il va falloir que je retouche mon fauteuil pour rentrer dans le sanitaire, et donc c'était comme si je ne m'étais pas lavé les mains. Ça, personne ne va vous l'expliquer.
Quand on explique ça, les gens comprennent. Parce que les gens sont pas idiots, il y a un côté humain, et ils disent « bah oui, c'est logique ». Mais comme personne ne vous l'explique, on le met par contrainte, et donc c'est compliqué, c'est une contrainte.

**ETIENNE**
Un peu de pédagogie, ça ne fait pas de mal. C'est ce que fait Philippe Monmarché en intervenant dans des écoles d'ingénieur et des écoles d'architecture pour former les étudiant·e·s à l'accessibilité. Sauf que cette formation ne dure qu'une journée sur des études de 4 ans.

 © Tous droits réservés

**VIRGULE-SON**
Punch line tiré d'un film : "pas étonnant qu'on ne s'en sorte pas". Ou alors "on n'est pas sorti de l'auberge"

**ETIENNE**
Arrivons enfin à la dernière question, celle qui nous brûle les lèvres : ça coute si cher que ça, de se mettre aux normes ?

**VIRGULE-SON**
Louis de Funés dans l'Avare "ma cassette"

**ETIENNE**
Procédons par étape. Tout d'abord pour les constructions de bâtiments neufs, ça ne pose pas trop de problème puisqu'on part de zéro. Il faut juste bien s'assurer de rien oublier. Ça peut engendrer quelques surcoûts, évalués à 4% en plus dans le rapport 2010 de la Fédération Française du Bâtiment, mais ce serait plutôt 2% en plus selon Philippe Monmarché. Rien d'insurmontable

**ETIENNE**
Non, le vrai problème, c'est évidemment les bâtiments anciens.

**TAPIS : musique baroque**

Ce n'est pas simple de mettre une rampe, un ascenseur, des portes coulissantes, ou d'agrandir les sanitaires, etc. sur du bâtis qui date de 50 ans, 100 ans, 150 ans, à une époque où on ne souciait pas de l'accessibilité.

**FIN TAPIS MUSIQUE BAROQUE**

A tel point qu'on a du mal à évaluer le coût total de cette mise aux normes. Il n'y a aucun chiffre prévisionnel dans la loi de 2005, ou encore aucun chiffre global dans le rapport handicap du Sénat en 2015.
En tant qu'économiste, c'est quand même curieux de ne pas trouver de chiffre global. Comment voulez-vous vous donner les moyens de mettre en place une réforme sans

 © Tous droits réservés

évaluer son coût ? C'est comme si on fermait les yeux devant l'ampleur de la tâche à accomplir.
Tout ce qu'on a, ce sont des cas concrets, comme l'évaluation faite par la RATP de mise aux normes de tous les transports en commun de la région Ile-de-France, soit 1,1 milliard d'euros.

Comme je suis du genre acharné, j'ai cherché, cherché et quand même trouvé un chiffre,

**Sonore de "aaaah" de soulagement**

dans une étude conjointe d'Accèsmétrie, de la fédération des APAJH, de Dexia Crédit Local et de la Fédération française du bâtiment, et qui date de 2010. Le coût de mise aux normes accessibilité de tous les établissements recevant du public déjà existants serait de 20 milliards d'euros.

**VIRGULE-SON**
Oooh d'étonnement, de surprise (??)

**ETIENNE**
20 milliards, dans un sens, c'est beaucoup, par exemple c'est un tiers du montant total de l'impôt sur le revenu 2016 ; mais en même temps ce n'est tant que ça, c'est l'équivalent d'un an de CICE, vous savez ? le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi accordé aux entreprises depuis 2013. C'est en fait une baisse d'impôts qu'on accorde aux entreprises.

**VIRGULE-SON**
Des politiques (Hollande ? Valls?) qui parlent du CICE.

**ETIENNE**
Si on suspend le CICE pendant un an, on récolte 20 milliards, et on finance toutes les mises aux normes accessibilité.
Bref, c'est juste une question de choix politiques et de priorité. C'est ce que pointe du doigt Elisa Rojas.

**7 ELISA ROJAS**

 © Tous droits réservés

La mise aux normes coûte cher, c'est l'argument de tous ceux qui ne veulent pas avancer sur cette question. L'accessibilité, elle est prévue depuis 40 ans, donc c'est pas qqchose issu de la loi de 2005, contrairement à ce que certaines personnes pensent. C'est une obligation depuis bien plus longtemps que ça. Et à l'époque d'ailleurs où les premiers textes ont été adoptés, la situation économique n'était pas la même. Donc on ne peut pas vraiment dire que c'est cette question de la situation économique qui a pu expliquer le fait que ça n'ait pas avancé.

**ETIENNE**
Elisa a raison. La première loi d'accessibilité date de 1975. En 50 ans, on aurait pu récolter sans problème les 20 milliards d'euros. Mais la France, dans les années 1970, a décidé d'investir autrement sur la question des personnes en situation de handicap en construisant des instituts et des centres d'accueil ce qui, de fait, exclut les personnes en situation de handicap. .

**8 ELISA ROJAS**
13:55
Dans la mesure où on n'était pas présent dans la sphère publique, l'accessibilité ne semblait pas nécessaire. Donc la France a confié le sort des handicapés au secteur médico-social. Et elle a est beaucoup de mal à sortir de ce modèle-là, de ce modèle médical, pour admettre que l'exclusion n'a rien de naturel, ce n'est pas du tout une fatalité.

**ETIENNE**
La loi de 2005 essaie d'accélérer le processus d'intégration en fixant une date limite et en prévoyant enfin des sanctions financières en cas de non-respect. Toutes les associations ont salué cette loi ambitieuse.
Mais il manquait un plan global de financement, si ce n'est des petites aides ici ou là. Ce qui pénalise, bien sûr, les petits commerces et magasins. Techniquement, ce n'est pas simple d'appliquer toutes les normes dans leurs cas. On fait tout ce qui est possible, mais il faut souvent accompagner les travaux de mise aux normes de demande de dérogation sur les points qui bloquent.

 © Tous droits réservés

Philippe Monmarché nous illustre ça :

**10 PHILIPPE MONMARCHÉ**
Autre exemple : cabinet de kiné qui avait trois marches devant. On n'a pas pu mettre ni de rampe, ni un élévateur, ni rien, donc on n'a pas pu le rendre accessible pour les usagers des fauteuils roulants. Par contre, on a mis un protocole en place comme quoi le kiné se déplace le cas échéant chercher la personne. Le plus qu'on a mis, c'est une balise sonore pour les personnes qui ont un handicap visuel. J'ai appris dernièrement qu'ils ont pu du coup embaucher un kiné en situation de handicap visuel. Donc, ce n'est pas parce qu'on va chercher une dérogation qu'on va empêcher une catégorie de rentrer.

**ETIENNE**
Ces demandes de dérogation sont ensuite étudiées par des commissions locales. :

**11 PHILIPPE MONMARCHÉ**
1:18:20
Vous allez présenter un dossier à Lille, il va passer. Vous le présentez à Marseille, ils vont vous le refuser.
Ce sera le même dossier, la configuration sera la même. C'est plutôt ça qui fait que les gens sont plutôt réticents. C'est pas tant les travaux, c'est pas tant les règles accessibles.

**ETIENNE**
Là, on touche le noeud du problème. En fait, beaucoup de commerçants sont prêts à faire les travaux et les ont déjà faits. Mais ces travaux s'accompagnent d'une forte incertitude. Pour deux raisons principales :
1. comme on n'y connait rien, on ne peut pas vérifier que les travaux respectent vraiment la réglementation, c'est ce qu'on appelle une asymétrie d'information en économie. On est obligé de faire confiance à des entrepreneurs parfois mal renseignés ou mal formés. Ce qui n'est jamais très rassurant le jour où le contrôleur passe.
2. et les critères de dérogation varient d'une commission à une autre.

 © Tous droits réservés

les chefs d'entreprise détestent ça. Engager des frais sans avoir la certitude que tout sera dans les règles au final, c'est un grand facteur de stress.

Pour terminer, je voudrais juste donner la parole une dernière fois à Elisa Rojas. Il faut savoir qu'après l'interview, on a eu une longue discussion, micro éteint, sur la nécessité même d'aborder l'argument financier. Et elle a accepté que je rallume le micro. On l'écoute :

**12 ELISA ROJAS**
En plus, j'ai envie de dire que l'argument économique on s'en fiche, je ne pense pas qu'il fasse forcément toujours uniquement raisonner en termes économiques, à un moment, il faut raisonner en termes de priorité, et il faut savoir dans quel type de société on a envie de vivre. Est-ce qu'on admet de vivre dans une société qui exclut les personnes handicapées, c'est ça la vraie question, en fait. Parce que l'argent il existe, moi je ne fais pas partie des gens persuadés que en France on n'est pas capable de financer l'accessibilité. La question, c'est où on veut se diriger, et tous les débats sur combien ça coûte, à un moment donné, faut bien comprendre que si on admet le raisonnement économique, on en arrive à admettre que on vit dans une société où certaines personnes n'ont pas leur place en fait. Et ça, c'est pas possible, c'est pas admissible.

**ETIENNE**
Voilà, voilà, en fait, elle vient juste de détruire la raison d'être de mon podcast. Mais ce n'est pas grave.

**OUTRO**
Rendez vous au prochain épisode de Splash pour jeter un pavé dans la mare, rien de mieux pour se muscler les idées !

**CREDITS**
Splash est une émission d'Etienne Tabbagh produite par Nouvelles Écoutes

Réalisée par Aurore Meyer Mahieu
Montée par Lorraine Besse

 © Tous droits réservés

Mixée par Laurie Galligani
Coordonnée par Laura Cuissard

Et en remerciant tout spécialement Marine Raut.

Pour vous pencher sur les études, les chiffres et références entendus dans l'épisodes, ils sont à retrouver dans la description de l'émission et sur le site de Nouvelles Écoutes en vous rendant sur la page de Splash.

Vous pouvez retrouver Splash sur twitter (Splash podcast tout attaché), et sur Instagram sous le même nom - splashpodcast sans espace.

 © Tous droits réservés